

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

Personnes présentes :

M. Jean-Luc LEGRAND - **Maire**,
M. Jean-René CURLY, Mme Edith GRILLE, Mme Séverine SERGEANT - **adjoints**.
M. Jean-François COULON, M. Marcel DODET, M. David FACON, Mme Lucie FACON,
Mme Anne-Marie FUMEY-HUMBERT, M. Cédric MORLA, M. Philippe POUTHIER,
Mme Eliane RODRIGEZ. M. Maxime MOUQUOD (arrivé à 20h40) - **conseillers**

Personnes représentées :

M. Cédric EICH donne pouvoir à Mme Séverine SERGEANT.
M. Guy MEURIOT donne pouvoir à M. Jean-Luc LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mme Edith GRILLE.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le maire présente l'urbanisme en cours et donne lecture des délibérations du conseil municipal du Mardi 26 Mai 2020.

Le maire présente l'ordre du jour de la réunion.

➤ Vote du budget primitif et affectation des résultats

Mme Edith GRILLE donne lecture du budget primitif pour l'année 2020.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Section Fonctionnement : | Dépenses : 626 296,08 euros.
Recettes : 626 296,08 euros. |
| - Section Investissement : | Dépenses : 365 385,36 euros.
Recettes : 365 385,36 euros. |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif de l'année 2020.

➤ Vote des taux d'imposition

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 identiques à ceux de l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 8,32%.
- Taxe foncière bâtie : 15,93%.
- Taxe foncière non bâtie : 25,75%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces taux d'imposition.

➤ Définition des conditions de délégations consenties au maire

Conformément à la législation en vigueur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à M. le Maire sur les points suivants :

- Détermination des tarifs de différents droits jusqu'à 1000 euros.
- Réalisation d'emprunts jusqu'à 100 000 euros.
- Règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux jusqu'à 100 000 euros.
- Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 50 000 euros.
- Dépôt de certaines demandes d'autorisation d'urbanisme jusqu'à 20 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces délégations ainsi définies.

➤ Questions diverses

- Vente de chênes sur les parcelles 7, 18, 23, 25 et 30.

Jean-René CURLY informe le conseil municipal que, sur les conseils de l'ONF, ces chênes de qualité moyenne car leur volume n'est pas conséquent ont été vendus pour la somme de 16 500 euros à la scierie Jupille de Falletans.

Cette vente va pouvoir alimenter les affouages de l'année 2020.

A l'emplacement des sapins abattus malades du scolite, une nouvelle plantation sera réalisée par l'ONF dont la ou les essences ne sont pas encore définies.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement d'un don sous forme de chèque d'une valeur de 15 euros.

- Le problème d'abonnement ayant été résolu, Philippe POUTHIER indique que le site internet de la commune fonctionne de nouveau correctement.

- Pour réduire les frais d'abonnement téléphonique de la commune, Séverine SERGEANT étudie la possibilité de modifier l'abonnement actuel avec notre fournisseur ORANGE.

- M. le Maire rappelle que, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 17/07/17, tout feu de jardin chez les particuliers est interdit sauf ceux de barbecue. Sont autorisés, seulement les feux réalisés par des professionnels (agriculteurs et forestiers) sous réserve d'autorisation délivrée par la préfecture.

- Les horaires d'utilisation des engins à moteur thermique pour le bricolage ou l'entretien des terrains privés n'étant plus respectés, M. le Maire propose de les modifier comme suit :

- Du Lundi au Vendredi : 8 h 30 – 12 h / 14 h / 19 h.
- Le Samedi : 9 h – 12 h / 15 h – 18 h.
- Les Dimanche et jours fériés : 10 h / 12 h.

Un arrêté municipal sera pris au retour de la validation de ces modifications par les services de la préfecture.

- M. le Maire rappelle que, conformément à la législation, chaque propriétaire est tenu d'entretenir les abords de sa propriété.

- Il est indiqué que la secrétaire de mairie sera en congés du Lundi 3 Août au matin au Lundi 24 Août au matin.

Lors de cette période, une permanence de la mairie sera assurée les Mardis et Vendredis de 9 h à 11 h 30.

- Pour le rentrée scolaire 2020 – 2021, il est prévu 96 élèves pour l'ensemble du RPI Villette-Goux répartis comme suit :

25 élèves en maternelle

24 élèves en grande section / CP / CE1

26 élèves en CE1 / CE2

21 élèves en CM1 / CM2.

- Pour les emplois jeunes d'été, M. le Maire avait proposé deux périodes de 3 semaines. Quatre jeunes Villettois ont répondu à l'offre d'emploi et deux ont été retenus par tirage au sort.

- Séverine SERGEANT a participé à une présentation sur l'ambrosie organisée par Dole Environnement, car des spécimens de cette plante invasive et très allergisante ont été trouvés au moulin de l'Accord sur la commune de Crissey.

- Le comité de soutien à l'hôpital de Dole demande au conseil municipal de délibérer en sa faveur. Le conseil n'ayant pas assez d'informations sur ce comité de soutien et ses actions, ce point sera redébatu lors du prochain conseil.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 4 Septembre 2020 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Fait à VILLETTE-LES-DOLE,

Le 06 juillet 2020

Le Maire
Jean-Luc LEGRAND

